

L'an deux mille huit, le dix juillet à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 27 juin 2008, se sont réunis à la Mairie de Yssac la Tourette, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24
Présents : 24
Votants : 24

Etaient présents : GADET M., BOURBONNAIS J.C., LAUBIE D., LANORE R., LAMBERT B., TARDIF F., LAMOUREUX R., CHOMET L., ERNOULT S., CHANEBOUX D., TARDIF J.F., MOMPIED JP., FALEMPIN A., SECOND JF., MOREL P., DEFOSSE M., ROUGIER M., JACQUART E., PEYRIN G., BERAUD N., GERAULT A. , LAMAISON M.H., AGEE M.

Excusés : Muselier JP, Peynet L, Favodon B.,Simon M, Charbonnel P,
Secrétaire de séance : Marie Hélène LAMAISON.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MAI 2008.**

• **Désignation d'un secrétaire de séance et choix du lieu du prochain conseil :**
Mme Lamaison Marie Hélène est nommée secrétaire de séance, lieu St Hilaire la Croix

• **Signature du président par délégation :**

-Mission d'assistance à la constitution du dossier CROSMS pour le service d'aide à domicile : cabinet d'étude retenu EQUATION MANAGEMENT pour un montant de 16 700 HT (19 973,20 € TTC), durée d'intervention 14 jours.

-Solution Informatique (serveur, antivirus et parfeu) pour un montant de 9.951,61€HT auprès de la société Areste Informatique.

-Plans d'Evacuation Sécurité Incendie et fourniture d'extincteurs pour bureaux et RAM : 892 €HT société TPMC Combronde.

-Voirie :

ENTREPRISE	COMMUNE	DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Eurovia	Beauregard- Vendon	Nettoyage de fossés	2 000,00 €	2 392,00 €
Courson	Yssac la Tourette	Débroussaillage	934,08 €	1 117,16 €
Courson	Teilhède	Ouverture de chemins	1 128,00 €	1 349,09 €
Billet	Teilhède	Réparation urgente (usine)	3 911,80 €	4 678,51 €
Bisio	Jozerand	Levé topo.	950,00 €	1 136,20 €
Monteil	CCCC	Enrobé à froid + tout-venant	11 291,00 €	13 504,04 €

Budget Général : composition du bureau de la CCCC.

Le président rappelle la délibération en date du 03/04/08 instaurant le bureau de la communauté de communes, il rappelle qu'il convient que chaque commune soit représentée par un délégué en plus du président ou des vice-présidents.

Aussi pour la commune de Prompsat et sur proposition de la commune, il est proposé la candidature de M Patrick Morel.

Le conseil communautaire entérine à l'unanimité cette proposition et la composition complète du bureau de la CCCC.

Budget Général : délégation au comité de pilotage du SCOT des Combrailles.

Le président rappelle que suite au renouvellement des assemblées il convient de nommer de nouveaux délégués aux différentes instances.

Il convient de nommer un délégué titulaire et suppléant au comité de pilotage du SCOT des Combrailles.

Il est proposé de nommer M ONZON Thierry titulaire, maire de Combronde

et M MUSELIER Jean Pierre suppléant, maire de Saint Myon

Le conseil communautaire entérine à l'unanimité cette proposition

Budget Général : délégation auprès de l'AGSGV 63.

Le président rappelle que suite au renouvellement des assemblées il convient de nommer de nouveaux délégués aux différentes instances.

Il convient de nommer un délégué auprès de l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage.

Il est proposé de reconduire M Lanore dans ses fonctions.

Le conseil communautaire entérine à l'unanimité cette proposition

Budget Général : Convention avec le Conseil Régional d'Auvergne, le Département du Puy de Dôme et les Services de l'Etat pour le Point Visio Public

Le président rappelle que lors du conseil communautaire du 21/01/08 avait été présenté le concept de Point Visio Public, action portée par les 3 organismes cités ci-dessus et la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

L'action consiste à mettre en œuvre un traitement à distance, par visioconférence individuelle, de certaines procédures proposées par des organismes publics et para publics.

L'implantation de cette borne est prévue à la mairie de Combronde. Les frais d'abonnement et de maintenance (coût estimé 1.800 €HT) seront à la charge de la Communauté de Communes, la commune de Combronde s'engage à mettre à disposition gracieuse un agent qui assurera l'accueil des usagers.

Le président donne lecture de la convention.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, entérine cette convention et charge le président de la signer.

Budget Général : renouvellement des conventions de mise à disposition des agents voirie.

Il convient de renouveler la délibération et la convention prises précédemment le 18 décembre 2006 pour la mise à disposition des agents assurant l'entretien de la voirie communautaire et des espaces publiques d'intérêt communautaire ainsi que du matériel nécessaire à l'exécution de l'entretien. S'il y a besoin d'une actualisation notamment concernant le montant des remboursements de frais de personnel, il sera procédé à un avenant.

Budget Général/Social/Jeunesse : adhésion service remplacement du CGFPT 63.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25 (agents de remplacement).

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière,

Sur le rapport du président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le président, pour la durée de son mandat, à faire appel, en tant que de besoin, au service de remplacement du Centre de Gestion dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière.

Il est autorisé à signer et exécuter la convention avec le Centre de Gestion.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Budget Général : Combronde - Aménagement de la voirie de la rue des Cassiaux. Délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCCC à la commune.

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal de Combronde avait donné son accord pour la réalisation d'un lotissement d'habitations en limite de la rue des Cassiaux, nécessitant la réalisation de travaux de voirie de la compétence de la Communauté de Communes et de travaux de réseaux de la compétence de la Commune de Combronde,

Après avoir indiqué que l'ensemble des travaux de voirie correspondants était chiffré à environ 75 000 € HT, montant sur lequel s'appliquera une PVR à hauteur de 85% du montant de ces travaux,

Afin d'assurer la meilleure coordination possible entre les deux programmes de travaux projetés par la Commune de Combronde et la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, avec l'intervention d'une entreprise unique et un seul chantier sur la rue des Cassiaux, Monsieur le Président propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie tels qu'évoqués ci-dessus à la Commune de Combronde et donne alors lecture du projet de convention établi à ce niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Décide de confier à la commune de Combronde la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie sur la rue des Cassiaux tels qu'évoqués ci-dessus et d'un montant prévisionnel de 75 000 € HT, montant sur lequel s'appliquera une PVR à hauteur de 85% du montant des travaux.
- 2/ Approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui vient de lui être présenté.
- 3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment signer avec la Commune de Combronde la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Budget Général : Voirie avenant au procès verbal en date du 22/12/2006 de mise à disposition des biens immeubles sur la commune de COMBRONDE.

Le vice-président, chargé de la compétence voirie expose que la commune de Combronde a fait l'acquisition des parcelles AD580 et AD 582 situées à proximité de la Poste, et que par délibérations en date du 27/03/08 et du 27/05/08 la commune souhaite intégrer ces biens immeubles dans les biens mis à disposition par la commune à la CCCC pour l'exercice de la compétence Création, Aménagement et Entretien de la Voirie d'intérêt communautaire.

Aussi il est proposé d'apporter un avenant au procès verbal signé le 22/12/06 ayant pour objet la mise à disposition par la commune de Combronde des biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » par la communauté de communes des Côtes de Combrailles :

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine cet avenant au procès verbal et charge le président de le signer.

Budget Général : rectificatif n°1 Beauregard-Vendon liquidation des travaux de voirie effectués en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le président rappelle la délibération en date du 03/03/08 et les travaux de la rue des Roches sur la commune de Beauregard-Vendon effectués par la CCCC en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin de financer la part communale de ces travaux il rappelle l'application d'une convention financière entre la CCCC et la commune concernée.

Au titre des travaux effectués cités ci-dessus la CCCC doit émettre un titre d'un montant de 38.484,60 € en liquidation de la convention et non de 38.484,00 € comme stipulé dans la délibération du 03/03/08.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine les modalités de cette convention, autorise le président à signer ladite convention et le charge d'émettre le titre correspondant auprès de la commune débitrice.

Budget Général : EHPAD fouilles archéologiques préventives– convention avec l'Inrap.

Le président expose au conseil communautaire la nécessité d'effectuer des fouilles archéologiques préventives sur l'emplacement du futur EHPAD, et ce suite à la demande des services de l'Etat. L'établissement officiel chargé de réaliser les prestations est l'INRAP.

Le président donne lecture de la convention n°2008- ha0340101 ayant pour objet la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, et établie entre l'Inrap et la CCCC.

L'intervention est prévue à compter du 21/07/08 pour une durée de 5 jours ouvrés.

Compte tenu du caractère obligatoire de cette réalisation et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire entérine les termes de cette convention et autorise le président à la signer.

Budget Général : liquidation convention financière avec la commune de Teilhède – voirie.

Le président rappelle au conseil communautaire que les travaux d'aménagement du carrefour route du Château d'Eau, rue de Montaury et du Grand Chemin ont été réalisés, en maîtrise d'ouvrage déléguée, par la commune de Teilhède pour la communauté de Communes. Afin de régulariser la situation il donne lecture d'une convention financière qui solde le dossier. Le montant de la convention se porte à 30.252,52 €.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine cette délégation de maîtrise d'ouvrage, la convention financière correspondante, charge le président de la signer et de mandater la dépense auprès de la commune de Teilhède.

Budget Jeunesse : Décision Modificative n°1-2008.

Le président expose au conseil communautaire qu'il convient, suite à une erreur de saisie de l'affectation du résultat et des restes à réaliser, de valider la décision modificative budgétaire suivante :

I/D cpte 2313 : - 2.301,12 €
I/R cpte 001 : + 2.301,12 €

Le conseil communautaire entérine à l'unanimité cette proposition.

Budget Jeunesse : Tarifs Applicables au 1^{er} septembre 2008 pour les garderies et CLSH.

Le vice président chargé de la commission jeunesse expose que suite à la réunion de la commission Jeunesse en date du 07/07/2008, il est proposé de prévoir une révision des tarifs applicables aux structures de la CCCC. Compte tenu des dépenses réalisées et des coûts estimés, il est proposé une augmentation de 3% des tarifs, qui pourra être effective au 1^{er} septembre 2008.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS (CLSH) PAR ENFANT

VACANCES SCOLAIRES : INSCRIPTION MINIMUM 3 JOURS PAR SEMAINE, TOUTE INSCRIPTION DONNERA LIEU A FACTURATION (SAUF AVIS MEDICAL)

QUOTIENT FAMILIAL(2)	Tarifs/journée <u>Repas et Gouters compris</u>		Tarifs/demi journée <u>Gouter compris</u>	
	Enfants habitants ou <u>scolarisés(1)</u> au sein de la Communauté de Communes	Enfants non habitant et <u>non scolarisés(1)</u> au sein de la Communauté de Communes	Enfants habitants ou <u>scolarisés(1)</u> au sein de la Communauté de Communes	Enfants non habitant et <u>non scolarisés(1)</u> au sein de la Communauté de Communes
< 500 €	5,15	10,61	3,09	6,37
de 501 € à 750 €	7,62	15,70	4,33	8,92
de 751 € à 1 000 €	9,22	18,99	5,41	11,14
de 1 001 € à 1 500 €	10,92	22,50	6,59	13,58
de 1 501 € à 2 250 €	13,03	26,84	7,62	15,70
> 2 250 €	16,33	33,64	8,70	17,92

Attention : Un supplément est demandé pour toutes les sorties pédagogiques (camping, séjour neige, piscine, le pal...)

TARIFS GARDERIE PAR ENFANT

Journée	2,47 €
Demi Journée	1,80 €
Plafond Mensuel	24,70 €

SI LE DERNIER AVIS D'IMPOSITION DES DEUX CONJOINTS N'EST PAS FOURNI AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUE SANS POSSIBILITE DE RECTIFICATION APRES FACTURATION

non scolarisés(1) : exception faite pour les enfants domiciliés dans des Communes ayant signé une convention de participation (Cellule, Champs et Gimeaux).

Quotient Familial (2), le mode de calcul est le suivant : (REVENU IMPOSABLE MENSUEL + ALLOCATIONS CAF) / NOMBRE DE PARTS

Le conseil communautaire après avoir délibéré et compte tenu de l'évolution des coûts globaux pour assurer le fonctionnement corrects des structures d'accueil entérine l'application de ces tarifs au 01/09/08, et les modalités d'application de ces tarifs.

Budget Jeunesse : le vice président expose qu'il convient de pérenniser trois postes d'agents d'animation à compter du 1^{er} septembre 2008, à raison de 10h/35h-15h/35h-20h/35h en contrat à durée indéterminée de droit public.

Budget Social : amortissement matériel informatique

Le président expose qu'au cours de l'année 2007, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles s'est doté d'un poste informatique pour un montant de 1.058,89 € TTC, payé le 28/09/07,

Le Président propose aux membres délégués d'amortir :

- **le matériel informatique, sur 3 ans.** L'imputation comptable serait :
 - en dépenses de fonctionnement au compte 6811,
 - en recette d'investissement au compte 28183 soit :
 - en 2008, 352,96 €
 - en 2009, 352,96 €
 - en 2010, 352,97 €

Où cette proposition, les délégués communautaires acceptent à l'unanimité.

Budget Social : demande de subvention à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour l'élaboration du dossier CROSMS.

Le vice président chargé de la compétence sociale expose au conseil communautaire que la Communauté de Communes a souhaité s'adjoindre les services d'un bureau d'études pour la réalisation du dossier CROSMS, afin notamment d'appliquer la législation en vigueur et de se conformer aux dispositions de la loi 2002-2 du 02 janvier 2002.

Il précise qu'une aide est envisageable de la part de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, le taux de cette aide peut se porter à 70% du coût HT, et propose au conseil communautaire de solliciter cette aide.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant de la dépense :	16.700 €HT
Aide sollicitée 70 % :	11.690 €
Autofinancement :	5.010 €

Le conseil communautaire entérine la proposition du vice président et le charge de solliciter l'aide auprès de la CNSA.

Budget Social : Manifestations Exceptionnelles Bus des Montagnes.

Le président expose que le conseil général du Puy de Dôme souhaite organiser le 11/09/08 une sortie à la Foire de Cournon, et le 02/10/08 une sortie au Sommet de l'Élevage à Cournon dans le cadre du Bus des Montagnes.

Une participation de 3 € par personne sera demandée.

Le Conseil Général et la collectivité (communauté de communes) se partageront le déficit du transport sur la base de 50% chacun, comme les dessertes régulières.

Le Président demande aux délégués de bien vouloir délibérer, afin d'accepter les propositions du Conseil Général pour :

- la mise en place de ces sorties,
- la participation de 3 € par personne,
- la participation au déficit transport à hauteur de 50 %.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition.

Budget AIZE : Vente à la Société TRAFAT Développement d'une parcelle d'une superficie de 10.900 m².

Le président rappelle au conseil communautaire le compromis de vente signé entre la Société TRAFAT Développement dont le siège social est situé à « La Moye, 44220 COUERON » et la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

Le président précise que ce compromis est subordonné à la réalisation de clauses suspensives, et en particulier à l'obtention du permis de construire.

Il fait part de la demande de la société TRAFAT Développement de signer au plus tôt l'acte de vente. En conséquence et sous réserve de l'obtention de son permis de construire, le président demande au conseil communautaire de délibérer et de lui donner les autorisations de signature relatives à la réalisation du dossier.

Le conseil communautaire après avoir délibéré autorise le président à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de la vente d'une parcelle d'une surface de 10.900 m² située zone de l'Aize pour un montant hors taxes de 125.350 € (cent quinze mille euros) qui seront majorés de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 24.568,60 € dès l'obtention du permis de construire par la Société TRAFAT.

Budget Bâti Locatif industriel : demande de subvention FEDER / Région et Département.

Après avoir rappelé que le Conseil Communautaire avait décidé d'engager la construction d'un bâtiment industriel destiné à être loué,

Après avoir indiqué que différentes subventions étaient susceptibles d'être accordées pour cette opération, Monsieur le Président présente alors le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Montant d'investissement TTC	598 000 €
Subventions publiques	
Conseil Général	134 000 €
Conseil Régional	83 180 €
Etat DDR ou FEDER	150 000 €

	367 180 €
Fonds de Compensation de la TVA	92 582 €
Autofinancement communautaire	138 238 €
Total des ressources	598 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- 2/ Sollicite le concours financier de l'Etat ou du Feder, du Conseil Régional et du Conseil Général et approuve les dossiers de demandes de subventions établis à ce niveau.
- 3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions.

Budget Bâti Locatif industriel : Modification du Régime Fiscal du budget.

Le président rappelle que le conseil communautaire des Côtes de Combrailles avait décidé d'engager la construction, sur la zone de La Varenne, d'un bâtiment industriel destiné à la location à savoir à Auvergne Bio Distribution,

Après avoir fait le point sur l'avancement du dossier technique et le montage financier correspondant à un tel projet,

Après avoir exposé et commenté les deux scénarios relatifs au régime de TVA applicable à un tel projet, Monsieur le Président propose alors de soumettre ce dernier au régime du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Décide de soumettre l'opération de construction d'un bâtiment industriel destiné à la location à Auvergne Bio Distribution au régime du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).
- 2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions.

Budget Varenne : Clôture et Remboursement de la subvention Départementale pour la requalification de la Zone artisanale de la Varenne.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a déposé, le 3 juin 2005, une demande de subvention auprès du Conseil Général du Puy de Dôme, pour des travaux de requalification de la zone artisanale de la Varenne.

L'aide accordée a été de 27 706,55 € sur une dépense éligible de 138 532,77 €HT.

Il précise qu'une avance a été versée sur présentation des premiers ordres de service, pour un montant de 8 311,80 €. Or, la Communauté de Communes, ayant, depuis, décidé d'engager une opération plus large d'extension de ladite zone, intégrant les travaux initialement prévus, ceux-ci n'ont pas été réalisés dans leur totalité.

La Communauté de Communes est aujourd'hui en mesure de justifier de 38 222,52 €HT de travaux, auxquels, si l'on applique le taux de l'aide départementale, n'induisent que 7 644,50 € de subvention.

Dans cette opération, la Communauté de Communes a perçu 667,30 € de trop par rapport au montant des factures.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De solder ce dossier
- De verser au Département la différence entre la somme perçue et la somme justifiable si celui-ci en fait la demande, soit 667,60 €

Budget Varenne : Clôture et Remboursement de la subvention Région pour la requalification de la Zone artisanale de la Varenne.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a déposé en 2005, une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne, pour des travaux de requalification de la zone artisanale de la Varenne.

L'aide accordée a été de 50 500 € sur une dépense éligible de 202 202,77 €HT.

Il précise que des avances ont été versées sur présentation des premiers ordres de service, pour un montant de 10 630,27 €.

Or, la Communauté de Communes, ayant, depuis, décidé d'engager une opération plus large d'extension de ladite zone, intégrant les travaux initialement prévus, ceux-ci n'ont pas été réalisés dans leur totalité.

La Communauté de Communes est aujourd'hui en mesure de justifier de 38 222,52 €HT de travaux, auxquels, si l'on applique le taux de l'aide régionale, n'induisent que 9 555,63 € de subvention.

Dans cette opération, la Communauté de Communes a perçu 1.074,64 € de trop par rapport au montant des factures.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De solder ce dossier
- De verser à la Région la différence entre la somme perçue et la somme justifiable si celui-ci en fait la demande, soit 1.074,64 €.

Budget Varenne : extension de la zone d'activités : demandes de subventions

Après avoir rappelé que le Conseil Communautaire avait décidé d'engager l'extension de la zone d'activités de la Varenne,

Après avoir rappelé l'état des demandes reçues par la Communauté de Communes au niveau des activités artisanales et industrielles,

Monsieur le Président présente le programme d'aménagement susceptible d'être réalisé à ce niveau sur les terrains actuellement maîtrisés par le Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et le plan de financement prévisionnel correspondant :

Montant HT		1 160 000 €
	- Subvention publique :	
	• <i>Subvention DDR 2008</i>	366 000 €
	• <i>Conseil Régional</i>	230 000 €
	• <i>Conseil Général</i>	180 000 €

		776 000 €
	- Emprunt complémentaire :	384 000 €

TOTAL HT		1 160 000 €

Monsieur le Président propose alors de solliciter, pour ce programme d'aménagement, une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général et présente les dossiers de demandes de subventions établis à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Approuve le programme technique et le plan de financement d'extension de la zone d'activités de La Varenne.
- 2/ Sollicite, pour ce projet, l'aide financière du Conseil Régional et du Conseil Général et approuve les dossiers de demandes de subventions établis à cet effet.
- 3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer les dossiers de demandes de subventions évoqués ci-dessus.

Budget Varenne : Assainissement acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la commune de Combronde à la Communauté de Communes.

Après avoir rappelé que le programme de requalification et d'extension de la zone d'activités économiques de La Varenne actuellement engagé par la Communauté de Communes des côtes de Combrailles nécessitait la reprise complète de l'actuelle canalisation de diamètre 250 mm et la pose d'un nouveau collecteur en bordure de la RD 223, travaux relevant de la compétence de la Commune de Combronde,

Après avoir indiqué que l'ensemble des travaux d'assainissement correspondants était chiffré à environ 180 000 € HT,

Après avoir indiqué que le Conseil Municipal de Combronde avait, par une délibération en date du 9 juillet 2008, délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, afin d'assurer la meilleure coordination possible entre les deux programmes de travaux projetées par la Commune de Combronde et la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, avec l'intervention d'une entreprise unique et un seul chantier sur la zone de La Varenne,

Monsieur le Président propose d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par la Commune de Combronde pour les travaux d'assainissement de la zone de La Varenne et donne alors lecture du projet de convention établi à ce niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par la Commune de Combronde pour les travaux d'assainissement de la zone de La Varenne, d'un montant prévisionnel de 180 000 € HT.
- 2/ Approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui vient de lui être présenté.
- 3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et notamment signer avec la Commune de Combronde la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Budget Général : Voirie Davayat Rue de l' Allée Avenant n°1 SAS BILLET.

Le vice président chargé de la voirie expose au conseil communautaire les travaux de voirie sur la commune de Davayat rue de l' Allée, il s'avère qu'il est nécessaire de faire un avenant au marché.

Il expose l'avis favorable de la commission d'appel d'offres.

L'objet de l'avenant porte sur des travaux de base complémentaires au marché, le montant de l'avenant est de 5.608,90 €HT.

La nouvelle économie du marché est la suivante :

Montant initial du marché : 120.895,00 €HT

Montant de l'avenant n°1 : 5.608,90 €HT

Nouveau montant du marché : 126.503,90 €HT

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine l'avis de la CAO et adopte cet avenant n°1 d'un montant de 5.608,90 €HT.

Budget Général : Voirie demande de subvention au Conseil Général du Puy de Dôme.

Le président présente au conseil communautaire le détail estimatif des travaux recensés de l'ensemble des communes et établis par les services techniques de la CCCC.

COMMUNE	LOCALISATION	DETAIL	MONTANT HT	TOTAL HT
BeauregardVdn	Rue des Ravats	Aménagement complet	154 434,00 €	154 434,00 €
Combronde	Rue de la libération	Réfection de chaussée y compris structure	93 925,00 €	110 550,00 €
	Village et chemin des Borots	Réfection sommaire (scarification + émulsion)	16 625,00 €	
Davayat	Rue Germaine	Aménagement complet	87 875,00 €	87 875,00 €
Jozerand	Ecole - Salle des fêtes	Aménagement complet et création de parking	208 550,00 €	231 050,00 €
	Chemin des Girauds	Réfection bicouche	22 500,00 €	
Montcel	Les Larges	Réfection de chaussée (scarification + émulsion)	9 890,00 €	47 610,00 €
	Chemin du Peyroux	Réfection de chaussée (scarification + émulsion) + fossé	18 370,00 €	
	Chemin du champ Rougier	Réfection de chaussée (scarification + émulsion)	19 350,00 €	
Prompsat	Rue des Aigaux - chemin de Lèbre	Aménagement complet + pluvial	255 490,00 €	255 490,00 €
St Hilaire la Cr.	Programme de réfection	Programme de réfection de divers chemins	160 577,50 €	160 577,50 €
Saint Myon	Chemin des Vignes	Aménagement complet	50 597,50 €	111 447,50 €
	Rue des Rédiales	Aménagement complet	60 850,00 €	
Teilhède	Rue Montaury	Aménagement complet	155 602,00 €	168 202,00 €
	Chemin de l'Horta	Empierrement	12 600,00 €	
Yssac la Tour.	Chemin des Grosliers	Réfection de chaussée + trottoir	49 980,00 €	172 530,00 €
	Chemin des Varennes	Réfection de chaussée + trottoir	47 580,00 €	
	Chemin du champ Bernard	Réfection de chaussée + trottoir	74 970,00 €	
			TOTAL HT:	1 499 766,00 €
			TVA 19,6%:	293 954,14 €
			TOTAL TTC:	1 793 720,14 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine le projet et le plan de financement ci-dessus, et charge le président de solliciter une subvention du Conseil Général du Puy de Dôme.

CENTRE DE RESSOURCES

Le président expose la démarche entreprise par le SMADC pour la mise en place d'un Schéma de Développement Educatif et Culturel, il expose également le fait que le Syndicat Intercommunal d'Expansion Touristique ou SIET Brayauds et Combrailles a postulé à ce programme et a été identifié comme pouvant être un pôle de Ressources du Patrimoine des Combrailles. Ce Pôle regrouperait des compétences dans les domaines du patrimoine et de l'histoire locale au niveau du Pays. Le SIET pourrait servir de support à ce pôle, puisqu'il dispose d'un groupe de recherche, d'un riche fonds documentaire, d'un réseau de partenaires conséquent, etc...., mais devrait s'étoffer, notamment en matière d'animation. Un emplacement adéquate devra être une priorité.

Le projet de pôle de ressources du patrimoine porté par le SIET a reçu un accord de principe pour une aide de 8 000 € de la Région dans le cadre du Conseil Culturel de Pays.

Pour faire avancer ce projet il est nécessaire d'engager une réflexion :

- Sur un rapprochement du fonds documentaire du SIET, de la bibliothèque départementale de prêt (et de ces antennes Communales) et de la bibliothèque de Combronde.
- Sur une amélioration de l'accueil du public au SIET, voire une installation dans d'autres locaux, se professionnaliser, compléter sa spécificité, intégrer un centre multimédia, mutualiser les bénévoles,...

Proposition du bureau : Engager ces réflexions en confiant une mission à un CDD, ou à des stagiaires, ou à un bureau d'étude.

Les élus sont conscients de l'intérêt considérable qu'est l'acquis historique du SIET et donnent leur aval pour qu'une réflexion soit menée dans ce sens. La CCCC informera le SMADC et le SIET de sa position. Toutes les propositions seront les bienvenues.

• **BATIMENT DES CAPPONI actuellement mairie de Combronde**

Ces bâtiments abritent des services relevant des compétences de la CCCC :

- CLSH Combronde
- Ecole de musique
- SIET
- Point visio public en cours de réalisation

Des services relevant des compétences de la Commune :

- Mairie
- 3^{ème} Age
- Société Lyrique
-

Des services relevant de compétences externes :

- Permanence du Conseiller Général
- Médecine du travail
- PMI
- Travailleurs sociaux -Etc.

Un relevé des lieux et un exemple d'aménagement permettent de voir ce qu'il est possible de faire. Ce bâtiment pourrait recevoir les bureaux de la CCCC.

Propositions du bureau : Continuer la réflexion sur :

- La possibilité d'intégrer les bureaux de la CCCC
- Comment loger les différents services dont le SIET dans ces bâtiments ou ailleurs.
- Le coût des éventuels travaux d'aménagement.
- Les montages juridiques envisageables avec analyse des avantages et inconvénients.

Le conseil communautaire avant de donner une suite favorable à ce projet :

Souhaite évaluer l'évolution possible de la CCCC de par ses compétences et de son besoin en superficie, une estimation sur le moyen terme entre 20 et 30 ans est souhaitable, à noter que des éléments extérieurs peuvent amener la CCCC à évoluer rapidement, transfert de compétences imposé par l'Etat par exemple.

Sur ces bases, il est demandé de produire un comparatif entre le coût d'une construction neuve et d'un bâtiment rénové.

Le montage juridique du projet doit envisager toutes les possibilités de gestion du bâtiment, location, achat, bail emphytéotique,...

Le problème du stationnement est posé compte tenu de la concentration prévue d'agents et de visiteurs.

Questions diverses

Voirie Beauregard Vendon signale des malfaçons sur les travaux de la rue des Roches, une date de réunion est fixée pour faire le point avec la CCCC et les représentants de la commune.

Le président rappelle que le technicien voirie de la CCCC est à la disposition des communes pour établir les dossiers estimatifs de travaux de voirie, mais que les communes sont toujours autonomes pour le choix de la maîtrise d'œuvre de leurs projets.

Nomination d'un représentant à la réunion du syndic de copropriété pour le logement du 6 rue de la Poste.
Compte tenu des emplois du temps, M Gadet, vice président est nommé pour la réunion du 30/07/08.

VU LE PRESIDENT

VU LA SECRETAIRE DE SEANCE

Les délégués

Combronde	Combronde	Combronde	Combronde
Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Joserand
Davayat	Davayat	Davayat	Joserand
Montcel	Montcel	Prompsat	Prompsat
St Hilaire la Croix	St Hilaire la Croix	Teilhède	Teilhède
Saint Myon	Saint Myon	Yssac la Tourette	Yssac la Tourette